

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF
Trente-troisième session ordinaire
25 - 29 juin 2018
Nouakchott (Mauritanie)

EX.CL/1092(XXXIII)

RAPPORT D'ACTIVITE DU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)

PAN-AFRICAN PARLIAMENT

البرلمان الأفريقي



PARLEMENT PANAFRICAIN

PARLAMENTO PAN-AFRICANO

Gallagher Convention Centre, Private Bag X16, Midrand 1685, Johannesburg, Republic of South Africa
Tel: (+27) 11 545 5000 - Fax: (+27) 11 545 5136 – Web site: www.pan-african-parliament.org

**RAPPORT D'ACTIVITES DU PARLEMENT PANAFRICAIN
POUR LA PERIODE DE JUILLET 2017 A JUIN 2018
PRESENTE PAR L'HONORABLE ROGER NKODO DANG**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU PARLEMENT PANAFRICAIN
POUR LA PERIODE DE JUILLET 2017 A JUIN 2018
PRESENTE PAR L'HONORABLE ROGER NKODO DANG**

Introduction

En application de l'article 76 du Règlement intérieur du Parlement panafricain qui dispose que le **Président présente à la Conférence les résolutions et les rapports du Parlement**, j'ai l'insigne honneur de présenter à vos Excellences le rapport d'activités dudit parlement pour la période allant de juillet 2017 à mai 2018. Le présent rapport donne la quintessence des activités statutaires que sont les sessions ordinaires et les réunions des commissions permanentes. A cela s'ajoutent les autres activités non statutaires que le Parlement mène par le truchement de ses organes en partenariat avec les autres organes de l'Union africaine, les partenaires ainsi que sa participation aux fora internationaux où il prend des positions sur des questions entrant en droite ligne avec ses objectifs et les politiques de l'Union, notamment l'agenda 2063.

Conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, **le Parlement tient au moins deux sessions ordinaires pendant une période de 12 mois**. En vue de réaliser son objectif stratégique relatif à **l'établissement et l'opérationnalisation de ses mécanismes et procédures**, le Parlement panafricain a tenu depuis l'avant dernier sommet toutes ses réunions statutaires notamment sa session ordinaire d'octobre 2017 et de mai 2018, lesquelles sont précédées des réunions préparatoires des Commissions permanentes tenues en août 2017 et mars 2018.

De même, en mars 2018, le Groupe parlementaires des femmes du PAP en collaboration avec la Commission de l'Égalité en genre, de la famille, de la jeunesse et des personnes handicapées ont conjointement organisé des activités commémoratives de la journée internationale de la femme.

Le présent rapport expose suivant l'ordre de déroulement les différentes activités menées par le Parlement.

1. Réunions des commissions permanentes d'août 2017, 9^{ème} Conférence des Présidents de Parlement et réunion des Secrétaires généraux des Parlements

Les 11 Commissions permanentes ont tenu leurs réunions du 3 au 11 août 2017 au siège du Parlement panafricain à Midrand, en Afrique du Sud. Elles ont examiné et délibéré sur des sujets divers relatifs aux politiques et objectifs de l'Union. Leurs rapports ont fait l'objet de débats à la session d'octobre 2017.

Pendant la session des Commissions permanentes d'août 2017, le Parlement a abrité la 9^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblée et de Senat d'Afrique et la Conférence des Secrétaires généraux des Parlements, deux plateformes de sensibilisation et de réflexion sur les objectifs, politiques et programmes de l'Union.

La réunion des Secrétaires généraux s'est tenue sur la seule journée du 9 août. Elle a discuté de la ratification des instruments juridiques de l'UA. Un communiqué final ayant sanctionné cette réunion a enrichi les délibérations de la Conférence des Présidents des parlements.

La 9^{ème} Conférence annuelle des Présidents des Parlements africains, placée sous le thème : **Tirer pleinement parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse : le rôle des parlements nationaux et régionaux**, s'est tenue les 10 et 11 août 2017 au Parlement. Cette conférence a adopté un Communiqué final au terme duquel les Présidents d'Assemblée et de Sénat se sont engagés, entre autres, à faire adopter par leurs institutions respectives des législations sensibles aux questions intéressant la jeunesse et garantissant l'autonomisation des jeunes. Ils se sont en outre engagés à inciter les gouvernements de leurs États respectifs à mettre la jeunesse au cœur de leurs politiques et programmes en y consacrant des investissements conséquents.

La conférence des Présidents de parlement a aussi débattu de la ratification des instruments juridiques de l'Union africaine avec des engagements forts consistant à élaborer des stratégies communes visant à accélérer la ratification, l'adhésion et la mise en œuvre des instruments de l'UA, à interpeller l'exécutif sur les dispositions prises par les Gouvernements de nos pays respectifs pour signer et ratifier le Protocole de Malabo. Ils se sont engagés aux diligences nécessaires afin de faire ratifier par leurs parlements respectifs le protocole révisé de Malabo avant le 31 décembre dernier 2017.

A ce titre, une lettre de rappel a été adressée aux Présidents d'Assemblée et de Sénat d'Afrique pour le suivi de la mise des termes de ce communiqué. Ces engagements appuyés de missions de plaidoyer du Président du Parlement ont permis d'avoir ratifications les des pays à l'instar du Benin et du Cameroun.

Hormis la Conférence des Présidents de Parlement, la session des Commissions permanentes d'août 2017 a permis à celles-ci d'examiner et produire des rapports qui ont nourri les délibérations de la session ordinaire du Parlement tenue du 9 au 19 octobre 2017 à Midrand.

2. Conférence internationale de Yaoundé

En tant que l'un des pivots du processus d'intégration continentale, le Parlement panafricain a organisé à Yaoundé du 22 au 25 août 2017, sous le très haut patronage de Son Excellence, Mr Paul Biya, Président de la République du Cameroun, une Conférence continentale sous le thème: **Intégration politique et socioéconomique du continent africain: le rôle du Parlement panafricain.**

Cette Conférence de haut niveau a connu une participation massive des parlementaires, des universitaires et des organisations de la société civile et des hauts responsables de la Commission de l'Union africaine au premier rang desquels son Vice-président, Son Excellence Thomas Kwesi Quartey, des représentants du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, du Parlement arabe, de

parlements régionaux du continent. Elle a été co-organisée par IDEA et avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Gouvernement du Cameroun, les parlements nationaux et régionaux.

La réunion visait surtout à examiner les instruments juridiques relatifs à l'intégration politique et socioéconomique du continent en vue sa compréhension et son appropriation communes par les parties prenantes, à présenter des sujets relatifs aux aspects pertinents de la réalisation de l'intégration socioéconomique du continent. Cette conférence a permis véritablement faire un état des lieux des progrès réalisés jusqu'à présent et identifier les défis liés à l'intégration continentale, de définir et sensibiliser les parlementaires et la société civile sur leur rôle dans la promotion et le soutien aux mécanismes d'intégration du continent. Elle a permis le partage des meilleures pratiques avec les parlementaires régionaux et nationaux et une meilleure appropriation des valeurs partagées de l'Union africaine. Enfin, les participants étaient sensibilisés sur la nouvelle approche développementaliste de la gestion des ressources naturelles et ont vu leurs capacités renforcées sur les enjeux liés à la Vision minière africaine (VMA) de l'UA en lien avec la problématique de l'intégration régionale et la zone de libre-échange continentale.

Le succès et le mérite de la Conférence continentale de Yaoundé a été d'indiquer la voie à suivre pour les conférences régionales qui devraient suivre. Au-delà du succès organisationnel, le résultat immédiat de cette conférence a été la mesure prise par les chefs d'État de l'Afrique centrale de rendre effective la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace CEMAC. La récente signature de l'Accord sur la Zone libre échange à Kigali vient conforter ce progrès au plan continental.

3. Cinquième session ordinaire d'octobre 2017

En application de l'article 28 du Règlement intérieur du Parlement panafricain, la cinquième session de la quatrième législature a eu lieu du 9 au 19 octobre 2017 à son siège à Midrand (Afrique du sud). Les participants à la Session ont poursuivi le débat sur le thème 2017 de l'UA à savoir **Exploiter le dividende démographique grâce à l'investissement dans la jeunesse**.

L'ouverture officielle de ladite session a été honorée et rehaussée de la présence de Son Excellence Brahim Ghali, Président de la République Arabe Saharaouie Démocratique.

Dans la mise en œuvre de son pouvoir de contrôle, le parlement panafricain a convié S.E. Mull Katenden, Ambassadeur de la République d'Ouganda auprès de l'Union africaine (UA), Président du mois du Conseil de paix et de sécurité de l'UA et membre du COREP, qui a présenté un rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) à la Chambre. Après débat le parlement a pris note dudit rapport et a félicité l'Union dans son ensemble des efforts consentis dans ce domaine.

Les honorables membres ont examiné d'autres questions majeures au cours de la session, notamment le rapport d'activités du Parlement panafricain, le rapport du

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), les rapports des commissions permanentes et les conclusions de la 10^{ème} Conférence des femmes, qui avait eu lieu les 12 et 13 octobre 2017 en marge de la même session.

Les recommandations suivantes ont été adoptées :

- i. Recommandations de la 10^{ème} Conférence annuelle du Parlement panafricain sur les droits de la femme. ;
- ii. Recommandations de la mission d'information du Parlement panafricain en République du Soudan du Sud ;
- iii. Recommandations sur le secteur des transports en Afrique ;
- iv. Recommandations sur la position africaine commune relative au Pacte mondial sur les migrations ;
- v. Recommandations sur la mission en Tunisie en vue de promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Maputo.

4. Activités du Groupe de femmes parlementaires pendant la 5^{ème} session d'octobre 2017

Pour veiller à la représentation de citoyens, prenant en compte les femmes, le Parlement panafricain a mis sur pied un Groupe parlementaire de femmes qui sert de cadre structurel de débats sur des thématiques appropriées. Cette structure organise ses activités pendant la première session parlementaire de l'année qui se tient souvent en octobre. C'est ainsi que le groupe a organisé sa 10^{ème} Conférence sur le droit des femmes pendant la 5^{ème} Session ordinaire de la quatrième Législature, les 12 et 13 octobre 2017 sur le thème : « **Rôle des parlementaires dans la promotion des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier ceux relatifs aux femmes et à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'aux mutilations génitales féminines afin de réaliser le dividende démographique** ». L'objectif principal de la Conférence était de mobiliser les membres du PAP autour de la promotion de la paix et de la sécurité, des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme et l'accélération de l'élimination des Mutilation Génitale Féminine (MGF) en tant qu'obstacles à la réalisation du dividende démographique.

Tout en encourageant les 38 États membres de l'Union africaine qui ont ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes à le transposer et le mettre en œuvre au niveau national et en encourageant les pays qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures urgentes en vue de sa ratification et de transposition, la conférence a formulé des recommandations appelant les États africains à prendre des engagements en vue de mettre fin aux pratiques néfastes qui sont des obstacles à la réalisation de l'Agenda 2063, en prenant notamment des mesures législatives de protection des femmes, des jeunes filles et des jeunes, en allouant budget conséquent pour accroître le plaidoyer et la sensibilisation pour cette cause.

Par ailleurs, pour cette année 2018, la réunion du Groupe parlementaire a été organisée le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Le Groupe

parlementaire des femmes a organisé le débat sur le thème de la 62^{ème} session de la Commission de la condition de la femme et sur le thème 2018 de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption.

Faisant suite aux discussions lors de la Journée internationale de la femme, le Groupe des femmes parlementaires, conjointement avec les Commissions permanentes de l'égalité en genre, de la famille, de la jeunesse et des personnes handicapées a participé à la 62^{ème} Session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, qui s'est tenue à New York du 11 au 23 mars 2018. Le 20 mars 2018, le Groupe des femmes parlementaires a également co-organisé le Forum des femmes parlementaires du PAP sur le thème de la CSW62: « **Enjeux et opportunités dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles rurales** ».

5. **Conférence du Caucus du PAP sur la Jeunesse du soudan**

Organisée par le Parlement panafricain en collaboration avec l'Assemblée nationale du Soudan, la Conférence du Caucus du PAP sur la Jeunesse a vu la participation des jeunes parlementaires du PAP, des jeunes parlementaires d'Afrique, des membres de l'Union panafricaine de la jeunesse, les représentants de l'Assemblée nationale et des Organisations des jeunes du Soudan et de l'Institut des Études sur la Sécurité. Elle a servi de plateforme de débats sur le thème : **Améliorer le rôle des jeunes parlementaires dans la promotion des valeurs partagées de l'Union africaine**. Ce thème est une déclinaison du thème de l'année 2017 sur la jeunesse, pris sous l'angle de la responsabilisation des jeunes pour la prise en main de leur destin. La contribution du parlement panafricain au débat sur ce thème pris sous cet aspect est sanctionné par un communiqué final contenant de pertinentes recommandations a été pondu.

6. **Participation du Parlement aux activités de l'union africaine**

Le Parlement panafricain a mené pendant la période allant de juillet 2017 à nos jours plusieurs autres activités en collaboration avec les organes ou agences l'Union entrant, en relation avec la poursuite des politiques et programmes de l'UA. Ces activités sont menées soit par les commissions permanentes soit par le Bureau du Parlement soit par son Secrétariat.

Tout d'abord, le Parlement a pris part au sommet de l'Union de juin-juillet 2017 où le Président a présenté son rapport adopté par la Conférence. Il en est de même au Sommet ordinaire du mois de janvier dernier tenu ici à Addis-Abeba et du Sommet extraordinaire du 21 mars dernier à Kigali au Rwanda qui a vu la signature de l'Accord sur la Zone de Libre Échange continental et la Libre Circulation des Personnes et des Biens et le Passeport africain. Le parlement a pris immédiat relai en ayant consacré un temps à la présentation du rapport de sa Commission permanente du Commerce, de l'Immigration et de la Douane sur cet accord. Le parlement organisera des réunions régionales de sensibilisation pour la ratification et la mise en œuvre de cet accord.

Dans le cadre de sa participation à la réalisation de l'objectif de promotion et de soutien à la bonne gouvernance, à la démocratie et au respect des droits de l'homme sur le continent, le parlement panafricain a pris part activement à la réunion de l'Architecture Africaine de la Gouvernance tenue en décembre 2017. Pendant ces assises, le PAP qui assurait la présidence d'AGA a passé le témoin au MAEP qui en assure aujourd'hui la présidence. De même, le Secrétariat du PAP a activement participé à la dernière d'AGA tenue du 28 au 30 mars dernier en Johannesburg, où ont été élaborées des stratégies et un plan de travail de mise en œuvre de l'AGA.

Le Bureau et le Secrétariat ont pris aussi part entre autres au sommet de janvier dernier et aux réunions connexes. Quant aux travaux conjoints que les Commissions permanentes du Parlement ont effectués avec les différents départements de la commission de l'Union et autres organes, le résumé se trouve dans le tableau en annexe de ce rapport.

En lien avec un de ses objectifs stratégiques relatif à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique, les membres du Parlement panafricain, accompagnés par son personnel, ont participé aux missions conjointes d'observation des élections de l'Union africaine en Algérie, au Royaume du Lesotho, au Congo, au Sénégal, au Kenya et en Angola. Le parlement attend le rapport d'ensemble de ces missions pour examen.

Le Parlement panafricain, par l'entremise de ses commissions permanentes continue de renforcer la coopération avec les organes et les Agences spécialisées de l'UA, les CER et les organisations compétentes. Cette coopération se manifeste par la participation aux travaux des Commissions permanentes et aux plénières du PAP des représentants des organes de l'UA et des organisations compétentes, où ces derniers font des exposés sur des sujets ou répondent aux questions se rapportant à leur mandat. La récente participation du Président de la Commission de l'Union africaine à la séance d'ouverture de la session plénière du Parlement et la présentation du budget de l'Union par 2018 par le vice-président de la Commission de l'Union en 2017 en sont des illustrations. Quant aux commissions permanentes du PAP, le contenu de leurs collaborations avec les départements et autres organes ou agences de l'UA est généralement technique et vise soit le renforcement des capacités parlementaires, soit à assoir le programme de commun de travail, soit encore la mise en œuvre de pouvoir parlementaire de contrôle.

7. Participation du parlement aux fora internationaux

La participation du Parlement panafricain aux réunions internationales et aux missions se justifie soit par la nécessité de défendre les intérêts de certains pays et des peuples africains soit par le plaidoyer pour la ratification des instruments juridiques de l'Union notamment le protocole révisé de Malabo.

Une mission conjointe avec le Gouvernement du Soudan a été faite en 2017 aux États Unis d'Amérique où la délégation parlementaire a rencontré le Congrès américain et le Sous-secrétaire d'État en charge des questions africaines. Pendant le plaidoyer, la

voix parlementaire en faveur du peuple soudanais a été entendue et la sanction contre ce pays frère a été partiellement levée.

La mission de plaider pour la ratification des instruments ont également été effectuées dans certains dont la République Démocratique Congo, le Zimbabwe, au Togo lors du Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie, au Sénégal lors du dernier sommet extraordinaire de la CEDEAO. A l'issue de cet intense plaidoyer, un certain nombre de pays ont signé ou ratifié le protocole de Malabo, portant le nombre de ratification de 5 à 10. Le Parlement panafricain invite ces pays à parachever le processus par le dépôt de leurs instruments de ratification au Secrétariat de la Commission.

Le Président du Parlement a en outre conduit une délégation de parlementaires au Sommet Afrique-Europe d'Abidjan en 2017. En marge de ce sommet, un Forum conjoint Parlement panafricain/Parlement européen été organisé. Ces deux institutions parlementaires en ont appelé à une action conjointe de l'UE et de l'UA pour lutter contre la traite des êtres humains et les atrocités commises contre les migrants en Libye. La réunion parlementaire conjointe a également relevé que la lutte effective contre les causes sous-jacentes de la migration nécessite des investissements massifs afin de créer plus d'emplois et d'opportunités pour les jeunes. Les deux parlements ont appelé les États membres de l'UE et de l'UA à faire en sorte que tous les mouvements migratoires soient sûrs, légaux et volontaires. Ils ont également indiqué que les pays recevant des migrants devaient s'efforcer de les intégrer sur la base du partage du fardeau ; ceux dont les citoyens sont rapatriés devraient être soutenus pour compléter leurs efforts d'intégration.

Cette rencontre parlementaire a également appelé les chefs d'État et de gouvernement réunis à Abidjan à élaborer un plan pour ouvrir la voie à un avenir meilleur pour les jeunes au 21^e siècle. La position parlementaire sur le thème du sommet d'Abidjan qui est d'actualité a été exprimée dans un communiqué conjoint présenté au sommet par le Président du Parlement panafricain.

Enfin, le Parlement panafricain a également plaidé en faveur d'une révision de l'Accord de Cotonou qui jetterait les bases d'un partenariat et non d'une relation de dépendance. Cet accord doit honorer les engagements pris aux Nations Unies par rapport aux Objectifs de développement durable et à l'Accord de Paris, permettant ainsi d'améliorer les conditions de vie des populations et l'utilisation durable des ressources sur cette planète que nous avons en partage.

La délégation du Parlement panafricain conduite par son Président a participé du 6 au 17 novembre 2017 à la 23^e Conférence des parties (COP23) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue à Bonn, sur le suivi des actions et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Le programme de la COP23 s'articulait autour de plusieurs présentations, expositions et débats. Les membres du Parlement panafricain (PAP) ont participé aux débats sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en passant entre autres, par la justice

climatique, le financement de l'action climatique et les bonnes pratiques pour relever les défis liés aux changements climatiques. L'occasion, les membres du Parlement panafricain ont participé aux programmes de l'Union interparlementaire (UIP) et de la Journée de l'Afrique à la COP 23.

La Journée du Parlement panafricain organisée le 14 novembre 2017 a été une bonne occasion pour le PAP où le Parlement a discuté avec les autres parties prenantes, notamment le NEPAD, le Groupe des négociateurs africains et les autres parlementaires de l'Afrique, du rôle des parlementaires africains dans la promotion de la mise en œuvre l'Accord de Paris. La participation du PAP à la COP a renforcé son rôle de plaidoyer dans les initiatives visant à promouvoir les réglementations et politiques environnementales et à contribuer aux débats actuels sur les changements climatiques au niveau continental.

La diplomatie parlementaire s'est intensifiée par le renforcement de la coopération entre le Parlement panafricain et le Parlement européen. Les retombées de cette coopération agissante entre les deux institutions sont visibles à travers missions de renforcement des capacités dans le domaine de suivi et d'observation électorale auxquelles ont pris part les parlementaires panafricains et certains fonctionnaires ont pris part en septembre 2017 et en mars 2018. Grâce ce programme, une visite technique d'imprégnation de 2017 dont ont bénéficié certains fonctionnaires du PAP a été rééditée en juin 2018 en faveur du personnel parlementaire.

Encore faudrait-il rappeler qu'en marge de session de mai, une délégation du parlement européen a séjourné à Midrand où elle a tenu de réunion de travail avec les parlementaires panafricains sur la stratégie conjointe Europe/Afrique.

En mars, une délégation parlementaire conduite par le Président pris au sommet de l'UIP en qualité d'observateur.

8. Réunion des Commissions permanentes de mars 2018

Les Commissions permanentes du PAP ont tenu leurs réunions de mars en prélude la session de mai. En dehors des travaux techniques des Commissions, le groupe parlementaire des femmes ont organisé des manifestations et des exposés débats en commémoration de la journée internationale de la femme, le 8 mars.

9. Sessions ordinaire de mai 2018

La session de mai 2018 a été placée sous le thème de l'année 2018 sur la lutte contre la corruption sous sa dimension parlementaire : **La lutte contre la corruption-législation et leadership (conversation a très fort impact avec les parlementaires sur la lutte contre la corruption)**. La session avait pour Invité d'honneur, le Président de la Commissions de l'Union africaine, Son Excellence Dr MOUSSA FAKI MAHAMAT.

Conformément à son pouvoir d'initier les débats sur les objectifs et politiques de l'UA et de servir de plateforme de débats en vue de formuler des recommandations

adéquates, le Parlement panafricain a pendant sa session de mai 2018 débattu des sujets aussi variés que riches suite aux différents rapports présentés :

- Rapport sur la réforme institutionnelle de l'UA-mise en œuvre de la Décision 635 (XXVIII) de l'Union africaine.
- Rapport d'activités du Parlement.
- Rapport sur le rôle des parlementaires dans la réalisation du droit à la santé et l'atteinte des objectifs en matière de santé.
- Rapport de la Commission de la Coopération sur le thème : Établir des liens entre l'agenda 2030, le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) et la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies, grâce à un engagement parlementaire et des actions au niveau du processus international.
- Rapport sur l'Accord final de la Zone de libre-échange continental, le protocole sur la libre circulation des personnes et le passeport africain, signé lors du Sommet extraordinaire de Kigali.
- Rapport sur la participation du Parlement à la Convention des Parties-COP23 du 6 au 17 novembre 2017 en Bonn en Allemagne.

Les débats sur ces différents rapports et thématiques ont accouché des résolutions et des recommandations jointes au présent rapport.

La session de mai a été aussi une session élective qui a abouti à la désignation des membres du Bureau du Parlement et des Bureaux de ses organes : Commissions permanentes, Groupes régionaux, groupe parlementaire des femmes, Groupe parlementaire du PAP sur la Jeunesse.

En effet, pour le Bureau du Parlement, conformément aux dispositions de l'article 15-1 qui pose le principe que **S'agissant des candidatures, chaque région désigne un(e) candidat(e) la présidence et deux candidats en veillant à une représentation égale en genre pour les vice-présidences**, les régions de l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe ont respectivement investi l'honorables Nkodo Dang Roger du Cameroun (Président sortant), l'honorable Moustapha... de l'Égypte et l'honorable CHEIF CHARUMBIRA du Zimbabwe pour la présidence.

Pour les postes de vice-présidences, les honorable AIDARA CISSE a été présentée par la région Afrique de l'Ouest, l'honorable SAFIA DJIBRINE du Djibouti et l'honorable STEFAN JULIUS MASELE de la Tanzanie ont été présentés par la Région Afrique de l'Est et l'Honorable Bouras Djamel d'Algérie par la région Afrique du Nord.

Conformément au Règlement intérieur, les élections au Bureau se sont déroulées en deux étapes. L'élection du Président a été conduite par une Commission ad hoc constituée d'un représentant par Groupe régional. L'élection aux postes des vice-

présidences a été conduite par le Président du PAP après sa réélection. A l'issue d'un scrutin transparent au bulletin secret, les personnalités ci-après ont élues postes suivants :

- **Président : Hon. ROGER NKODO DANG, réélu avec 133 voix ;**
- **Premier vice-président : Honorable STEFAN JULIUS MASELE, élu avec 156 voix pour le compte de l'Afrique de l'Est ;**
- **Deuxième vice-présidente : Honorable HAIDARA CISSE, élue avec 123 voix pour le compte de l'Afrique de l'Ouest ;**
- **Troisième vice-président : Honorable BOURAS DJAMAL d'Algérie, élu 93 voix pour le compte de l'Afrique.**

L'Afrique australe n'ayant pas présenté de candidat à la vice-présidence le fera à la prochaine session.

Enfin, la session a examiné et adopté deux recommandations, sept résolutions et une déclaration joints au présent rapport.

Conclusion

De juillet 2017 à nos jours, le Parlement panafricain a organisé avec succès ses deux sessions ordinaires et les sessions des commissions permanentes, lui ayant ainsi permis de contribuer aux débats sur le thème de l'année 2017 et le thème de l'année 2018.

Ses missions de plaidoyers, a l'instar de celle effectuée aux États-Unis ont été également couronnées de succès, en ce qu'elles ont permis aussi bien d'obtenir la levée de sanction contre le Soudan du Sud que de rendre notre institution parlementaire visible au-delà du continent. Il en est ainsi des missions de plaidoyer pour la radication des instruments juridiques de l'Union qui a porté à 10 le nombre des pays ayant ratifié le protocole de Malabo.

Sur la scène internationale et continentale, il y a lieu de noter que la participation du Parlement panafricain à la COP 23 a contribué non seulement à faire entendre la voix parlementaire mais également affirmer le rôle des parlementaires dans la lutte contre le changement climatique. Il en est de même de coopération avec le Parlement européen grâce à laquelle une réflexion est en cours sur le suivi de la stratégie conjointe.

Quant aux relations institutionnelles, il y a lieu de noter que la collaboration avec les départements et autres organes de l'UA a commencé à prendre son envol mais sans encore atteindre le niveau souhaité, tant le Parlement peine encore à assumer la plénitude de son pouvoir de contrôle vis-à-vis de ceux-ci. Néanmoins, les assurances récemment données par le Président de la Commission de l'Union africaine viennent booster notre optimisme.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2018-06-29

Activity Report of the Pan-African Parliament

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8871>

Downloaded from African Union Common Repository